

Abonnement un an - 5 numéros

220 F (voie normale)

260 F (étranger)

Chèques ou virement à l'ordre de :

JUSTICE, Syndicat de la magistrature

BP 155 - 75523 Paris CEDEX 11

Directrice de la publication :

Anne Crenier

Rédacteur en chef :

Pierre Jacquin

Comité de rédaction :

Eric Alt, Louis Bartolomei,
Jean-Claude Bouvier, Albert Lévy,
Sonia Lumbroso, Alain Vogelweith

Rédaction :

BP 155 - 75523 Paris Cedex 11

Tél. : 01 48 05 47 88

Fax : 01 47 00 16 05

E-mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

Site : www.syndicat-magistrature.org

N° Commission paritaire : 1567 D 73

Diffusé par : Diffusion populaire

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél. : 01 40 24 21 31

Conception : TI'kawa

74, rue J.P. Timbaud - 75011 Paris

Tél. : 01 43 38 78 10

Impression : ISI

68-70, rue des Pyrénées

75020 Paris

Sommaire

■ **Éditorial : 1973-2000 de Cerisay à Millau** 1

Le témoignage du secrétaire général du SM au procès de José Bové et ses camarades de la Confédération paysanne, un quart de siècle après l'affaire de Cerisay, s'inscrit dans une tradition de solidarité à l'égard des syndicats et associations, et, comme à Cerisay, la présence du SM provoque des commentaires acides, car, comme l'écrivait déjà le Syndicat de la magistrature en 1974, « tout conflit met à l'épreuve les règles de droit et l'institution judiciaire chargée de les appliquer ».

■ **Procès Bové : Une audience correctionnelle très ordinaire** 3

Le secrétaire général du SM devant le tribunal de Millau 5

Les débats du tribunal correctionnel de Millau, où dix membres de la Confédération paysanne répondaient, les 30 juin et 1^{er} juillet derniers, d'une opération commise au préjudice d'un restaurant Mc Donald's le 12 août 1999 et devenue célèbre, ont révélé les pathologies d'une justice très ordinaire.

Résistances 6

Réactions sur le procès 8

Les prévenus de Millau ont justifié leur action par sa légitimité. Les thèmes de la résistance à l'oppression et de la désobéissance civile ont souvent été invoqués par la défense.

■ **La désignation des juges d'instruction : le refus politique du juge naturel** 9

La médiatisation d'un grand nombre d'affaires commence à faire émerger dans l'opinion publique un doute quant à la façon dont sont désignés les juges d'instruction pour chacune de ces affaires. La défiance du politique vis-à-vis des modes de choix fondés sur la démocratie ou l'aléa ont conduit à l'adoption de systèmes boiteux aboutissant à des désignations intuitu personæ, bien éloignées des exigences du « juge naturel ».

Dans certaines grandes juridictions, où de graves dysfonctionnements ont été constatés, cette question provoque des remises en cause: une note de la section du SM au nouveau président du TGI de Paris dénonce le système parisien et un débat très vif est en cours au tribunal de Marseille...

Le débat marseillais sur la spécialisation 14

L'efficacité des juges d'instruction peut-elle être assurée grâce à des mesures extra-légales concernant leur désignation ?

■ *Des écoutes illégales contre un avocat
tourangeau..... 16*

Christophe Moysan, avocat à Tours, son épouse ainsi que leurs enfants ont fait assigner l'Etat, le 4 mai 2000, devant le tribunal de grande instance de Paris en dommages et intérêts pour faute lourde du juge d'instruction de Tours, Xavier Rolland...

■ *La spéculation foncière dans le Midi : ces
délits que la justice ne veut pas voir 17*

Avec, environ, un millier d'infractions verbalisées par an (y compris les contraventions), le Var détient le record peu enviable des infractions d'urbanisme. Ce n'est pourtant que la partie émergée de l'iceberg, car il ne s'agit là que de constructions sans permis de construire ou différentes du permis accordé. Au-dessous de la surface, on trouve un nombre considérable de constructions parfaitement illégales, mais ayant tout de même obtenu un permis de construire ou une autre forme d'autorisation.

*Les détournements du domaine public
littoral : des « paillotes » en dur 19*

■ *L'impossible accès au droit des populations
guyanaises 21*

Madame le garde des Sceaux se préoccupe activement d'accès au droit... La Guyane semble pourtant bien loin de ses préoccupations, qu'il s'agisse de la dotation de la Commission départementale d'accès au droit ou de l'attribution de moyens à la juridiction guyanaise, pour lesquels le tiers ou le quart seulement des besoins annoncés ont été satisfaits.

■ *Voie de fait : le TGI de Paris fait de la
résistance 24*

Face à un jugement du tribunal de grande instance de Paris constatant une voie de fait de l'administration dans un problème d'immigration, le ministre de l'Intérieur semble avoir choisi de faire le dos rond en ne portant pas la question devant le tribunal des conflits.

■ *La filiation incestueuse..... 26*

Le droit pour chaque enfant à connaître sa filiation et à ne pas subir de discrimination en raison de ses origines progresse irrésistiblement.

■ *Malgré les travaux... le tout-carcéral
continue 21*

De tous côtés, dans l'opinion publique comme chez les parlementaires, se fait une prise de conscience des aspects insupportables de la réalité carcérale. La prison reste néanmoins le seul moyen de peine reconnu. Pour preuve de cette résistance, les réformes envisagées par la garde des Sceaux, malgré certains aménagements, traduisent cette permanence du tout-carcéral.

■ *Panorama de politique pénale : discours
idéologiques de sécurité et techniques de
pénalisation 29*

Le 26 mai 2000, se tenait à la Maison des syndicats de Montpellier un colloque sur « la pénalisation de la pauvreté », à l'initiative du Syndicat de la magistrature. Des actes de ce colloque seront publiés à l'automne. L'article de Gilles Sainati, secrétaire général du Syndicat, synthétise quelques-unes des idées qui ont traversé ce colloque.